

# Favoriser la transformation du marché grâce à une collaboration en matière des normes d'efficacité énergétique

## Plans d'action fédéraux-provinciaux-territoriaux



**Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines**  
St. Andrews by-the-Sea, au Nouveau Brunswick  
Août 2017



# Favoriser la transformation du marché grâce à une collaboration en matière des normes d'efficacité énergétique

## Plans d'action fédéraux-provinciaux-territoriaux

### **Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines**

St. Andrews by-the-Sea, au Nouveau Brunswick

Août 2017



*Also available in English under the title: Encouraging Market Transformation Through Collaboration on Energy Efficiency Standards – Federal-Provincial-Territorial Action Plans*

N° de cat. M4-153/2017F-PDF (En ligne)  
ISBN 978-0-660-08773-3

# Favoriser la transformation du marché grâce à une collaboration en matière des normes d'efficacité énergétique

## Plans d'action fédéraux-provinciaux-territoriaux

---

À l'occasion de la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines qui a eu lieu en août 2016, un cadre de travail intitulé [Favoriser la transformation du marché grâce à une collaboration en matière des normes d'efficacité énergétique](#) a été publié afin de définir la manière dont les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent collaborer avec le gouvernement fédéral en vue d'améliorer l'harmonisation des normes d'efficacité énergétique.

Le cadre de travail décrit les objectifs communs soutenus par les normes d'efficacité énergétique ainsi que les principes qui définissent un système de réglementation efficace et coordonné, et guident l'élaboration de priorités collectives. Le cadre de travail est accompagné d'un plan d'action définissant les activités prévues pour la première moitié de 2017 au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans les domaines suivants :

1. **Priorités communes pour les normes d'efficacité énergétique nouvelles et actualisées :** Catégories de produits pour lesquelles les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux coordonneront les activités afin de mettre en œuvre des normes uniformes d'efficacité énergétique nouvelles et actualisées à l'échelle du pays.
2. **Priorités communes pour préparer le marché à la réglementation future :** Catégories de produits pour lesquelles la coordination des activités est nécessaire afin de surmonter les obstacles qui subsistent à l'adoption complète par le marché et de faciliter la mise en place de réglementation future.
3. **Priorités communes pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation :** Domaines où l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation peuvent être améliorées, notamment l'étiquetage, la conformité, les renseignements à fournir et le Système national de normes.
4. **Transparence des plans prospectifs de la réglementation :** Permettre l'accès aux plans prospectifs de la réglementation au grand public afin de mettre au premier plan les actions proposées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le présent document inclut le plan d'action mis à jour pour 2017-2018 et un bilan des activités réalisées à ce jour découlant du plan d'action 2016-2017.

## Section 1 : Plan d'action 2017-2018

Champ de travail 1 : Priorités communes pour les normes d'efficacité énergétique nouvelles et actualisées		
<p><b>Justification :</b> Dans les maisons et les bâtiments du Canada, environ de 65 à 85 p. 100 de l'énergie est consommée pour le chauffage des pièces et de l'eau. Le reste de l'énergie est principalement consommée par les appareils et l'éclairage. Des normes d'efficacité énergétique nouvelles et actualisées pour les technologies qui contribuent de façon importante à la consommation résidentielle et commerciale d'énergie peuvent concourir de manière considérable à réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation énergétique et les coûts liés à l'énergie.</p>		
Activités prévues		
1	<p>Les gouvernements travailleront de concert avec l'industrie pour évaluer les coûts et les avantages associés à des normes d'efficacité énergétique minimales plus élevées pour ces produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chauffe-eau résidentiels à réservoir alimentés au gaz*</li> <li>• Générateurs d'air chaud commerciaux à gaz*</li> <li>• Générateurs d'air chaud résidentiels à mazout</li> <li>• Chaudières résidentielles à mazout</li> <li>• Chaudières commerciales à mazout</li> <li>• Ventilateurs-récupérateurs de chaleur</li> <li>• Fenêtres résidentielles</li> </ul> <p>Si cela se révélait bénéfique, les normes seraient incluses dans les modifications futures qui seront apportées aux règlements fédéraux et/ou provinciaux.</p> <p><small>*Les chauffe-eau à réservoir alimentés au gaz et les générateurs d'air chaud commerciaux à gaz sont abordés dans le Plan prospectif de la réglementation de Ressources naturelles Canada afin qu'ils soient pris en considération dans la modification 16 du Règlement sur l'efficacité énergétique.</small></p>	<p><b>Réalisations attendues :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Consensus sur les objectifs communs pour les normes : automne 2017</li> <li>2. Collecte de renseignements sur le marché : printemps 2018</li> <li>3. Amorce de la discussion avec les intervenants : automne 2018</li> </ol>
2	<p>De nombreuses autres catégories de produits sont réglementées, ou à l'étude pour être réglementées, par au moins une province canadienne, mais pas au niveau fédéral au Canada ou aux États-Unis. Les gouvernements évalueront ces catégories afin de déterminer la meilleure manière d'uniformiser les normes d'efficacité énergétique. Les produits visés comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Thermostats à tension de secteur</li> <li>• Téléviseurs</li> <li>• Chargeurs de batteries à grande capacité de stockage</li> <li>• Éclairage routier</li> </ul>	<p><b>Réalisations attendues :</b></p> <p>Analyse des possibilités concernant les normes nationales : automne 2017</p>

3	<p>Les gains associés à l'amélioration de l'efficacité d'un produit ou d'une composante deviennent, dans certains cas, de plus en plus difficiles à réaliser. L'application des normes à l'échelle d'un système pourrait créer des occasions menant à des économies énergétiques encore plus importantes. Les gouvernements discuteront des occasions et des défis associés à l'application des normes à l'échelle d'un système selon le contexte canadien.</p>	<p><b>Réalisations attendues :</b></p> <p>Discussion sur la faisabilité et le potentiel d'application de normes à l'échelle d'un système dans le contexte canadien : automne 2017</p>
---	---	---

## Champ de travail 2 : Priorités communes pour préparer le marché à la réglementation future

**Justification :** Il existe plusieurs catégories de produits pour lesquelles les technologies à haute efficacité, existantes ou nouvelles, pourraient générer des économies d'énergie supplémentaires et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, des obstacles à leur adoption complète sur le marché restent à franchir. Pour certaines de ces catégories, il n'existe pas de normes à l'échelle nationale. Pour d'autres, les coûts initiaux élevés, les défis techniques ou le manque de familiarité nuisent à leur adoption par les consommateurs et les entreprises. Ces obstacles seront difficiles à surmonter sans l'intervention du gouvernement.

### Activités prévues

1	<p>Les gouvernements collaboreront avec les intervenants afin d'élaborer des feuilles de route visant l'atteinte de nos ambitieux objectifs et l'élimination des obstacles du marché soulevés dans le rapport sur les stratégies de transformation du marché qui seront publiées par les ministres de l'Énergie en août 2017.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fenêtres résidentielles</li> <li>• Chauffe-eau résidentiels et commerciaux</li> <li>• Chauffage des locaux résidentiels et commerciaux</li> </ul>	<p><b>Réalisations attendues :</b></p> <p>Élaboration d'un plan de mobilisation des intervenants : été-automne 2017</p> <p>Début de la mobilisation des intervenants pour l'élaboration des feuilles de route : automne 2017</p>
---	--	--



### Champ de travail 3 : Priorités communes pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation

**Justification :** Les gouvernements pourraient tirer profit des efforts de collaboration en matière de collecte de renseignements relatifs au marché en vue d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation. Ce type de collaboration favoriserait davantage la prise de mesures rentables, l'accès à des renseignements plus fiables et une meilleure coordination quant à la surveillance des marchés.

#### Activités prévues

1	Les gouvernements cerneront leurs priorités communes pour collaborer dans les activités de collecte de données sur le marché et de surveillance après la mise en marché des produits afin d'appuyer l'élaboration des normes nouvelles et actualisées.	<b>Réalisations attendues :</b> Établissement des priorités communes et mise en œuvre des activités de surveillance des marchés : automne 2017
---	--	--

### Champ de travail 4 : Transparence des plans prospectifs de la réglementation

**Justification :** Pour optimiser la transparence à l'endroit des intervenants, il est nécessaire de communiquer l'information sur les activités de réglementation proposées et de rendre ces renseignements facilement accessibles. En général, les gouvernements rendent les plans de réglementation publics, mais ils sont difficiles à trouver à un seul endroit.

#### Activités prévues

1	Les gouvernements développeront un portail Web comportant les liens vers les exigences ou les plans en matière de réglementation des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, s'il y a lieu.	<b>Réalisations attendues :</b> Lancement du portail Web : printemps 2018
---	---	--



## Section 2 : Réalisations à ce jour découlant du plan d'action 2016-2017

Champ de travail 1 : Priorités communes pour les normes d'efficacité énergétique nouvelles et actualisées		
Activités prévues	Réalisations attendues	Réalisations à ce jour
<p>1 Les catégories de produits suivantes sont comprises dans les plans prospectifs de la réglementation du gouvernement fédéral. Les produits de chauffage représentent un secteur où les normes canadiennes d'efficacité énergétique sont plus rigoureuses que celles en vigueur aux États-Unis, et ce, pour des raisons climatiques. Les gouvernements travailleront de concert avec l'industrie pour évaluer les coûts et les avantages associés à des normes d'efficacité énergétique minimales plus élevées pour ces produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaudières résidentielles à gaz</li> <li>• Chaudières résidentielles à mazout</li> <li>• Foyers à gaz</li> <li>• Chaudières commerciales à gaz</li> <li>• Chaudières commerciales à mazout</li> <li>• Générateurs d'air chaud commerciaux à gaz</li> <li>• Chauffe-eau commerciaux à réservoir alimentés au gaz</li> <li>• Chauffe-eau instantanés</li> <li>• Chauffe-piscine</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collecte de renseignements sur le marché : automne-hiver 2016-2017</li> <li>2. Consultation préalable des intervenants sur les normes proposées : printemps 2017</li> </ol>	<p><b>TERMINÉ</b></p> <p>Entente fédérale-provinciale-territoriale sur les normes fédérales pour sept produits (chaudières à gaz résidentielles et commerciales, foyers à gaz résidentiels, chauffe-eau commerciaux, chauffe-eau instantanés, chaudières commerciales et résidentielles à mazout). Des études de marché et des consultations avec des membres de l'industrie sont en cours en vue de confirmer les normes proposées.</p> <p>Entente fédérale-provinciale-territoriale pour mettre à jour le plan prospectif de la réglementation du gouvernement fédéral afin de reporter la modification concernant les générateurs d'air chaud commerciaux à gaz et de retirer les chauffe-piscine.</p>

2	<p>Les catégories de produits suivantes ne sont pas comprises dans les plans prospectifs de la réglementation du gouvernement fédéral, mais elles peuvent présenter d'importantes occasions de réduction de la consommation d'énergie. Pour ces produits, les gouvernements analyseront la faisabilité de l'application des normes d'efficacité énergétique ENERGY STAR au Canada et ses avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ventilateurs-récupérateurs de chaleur</li> <li>• Générateurs d'air chaud résidentiels à gaz</li> <li>• Chauffe-eau résidentiels à réservoir alimentés au gaz</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collecte de renseignements sur le marché : printemps 2017</li> <li>2. Discussions avec les intervenants à propos des résultats de l'analyse de marché : 2017</li> </ol>	<p><b>TERMINÉ</b></p> <p>Entente fédérale-provinciale-territoriale pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ajouter les générateurs d'air chaud résidentiels à gaz à la modification 15 de la réglementation fédérale sur l'efficacité énergétique</li> <li>2. Remettre la détermination d'inclure les normes minimales de rendement énergétique pour les ventilateurs-récupérateurs de chaleur aux plans prospectifs de la réglementation jusqu'en 2017-2018</li> <li>3. Ajouter les chauffe-eau résidentiels à réservoir alimentés au gaz aux plans prospectifs de la réglementation fédéraux, de pair avec une stratégie de transformation du marché</li> </ol>
---	---	---	--

3	<p>De nombreuses autres catégories de produits sont réglementées, ou à l'étude pour être réglementées, par au moins une province canadienne, mais pas au niveau fédéral au Canada ou aux États-Unis. Les gouvernements évalueront ces catégories afin de déterminer la meilleure manière d'uniformiser les normes d'efficacité énergétique. Les produits visés comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fenêtres</li> <li>• Thermostats à tension de secteur</li> <li>• Téléviseurs</li> <li>• Chargeurs de batteries à grande capacité de stockage</li> <li>• Éclairage routier</li> </ul>	<p>1. Inventaire et établissement de priorités pour les catégories de produits : printemps-été 2017</p>	<p><b>TERMINÉ</b></p> <p>Entente fédérale-provinciale-territoriale pour effectuer une étude des possibilités en 2017 en vue de déterminer le potentiel national en économie d'énergie pour une vingtaine de produits actuellement réglementés par les provinces, et non par le gouvernement fédéral au Canada et aux États-Unis.</p>
---	---	---	--

## Champ de travail 2 : Priorités communes pour préparer le marché à la réglementation future

Activités prévues	Réalisations attendues	Réalisations à ce jour
<p>1 Les gouvernements élaboreront des stratégies communes qui déterminent les principaux obstacles à l'accès aux marchés, les mesures requises pour surmonter ces obstacles et le rôle de chaque gouvernement pour les catégories de produits suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fenêtres à haut rendement</li> <li>• Chauffe-eau à plus haut rendement (tous types de combustible)</li> <li>• Appareils reliés par réseau</li> <li>• Thermopompes (thermopompes à air pour climats froids)</li> <li>• Éclairage</li> </ul>	<p>1. Établissement des priorités en matière de technologies et de stratégies; établissement de calendriers et de plans de mobilisation des intervenants : hiver 2017</p>	<p><b>TERMINÉ</b></p> <p>Entente fédérale-provinciale-territoriale concernant des objectifs ambitieux allant jusqu'à 2035 pour trois domaines de produits (fenêtres résidentielles, chauffe-eau, appareils de chauffage) assortis de stratégies de transformation du marché pour réaliser ses objectifs.</p> <p>Le rapport intitulé <i>Stratégies de transformation du marché pour l'équipement consommateur d'énergie dans le secteur du bâtiment</i> a été présenté aux ministres de l'Énergie en août 2017. Le rapport renferme les objectifs ambitieux convenus ainsi qu'un inventaire des obstacles au marché et des mesures en vue de les surmonter.</p> <p>Entente fédérale-provinciale-territoriale pour une surveillance continue par le gouvernement fédéral des progrès réalisés à l'échelle internationale quant aux produits d'éclairage et aux appareils reliés par réseau, et mobilisation des provinces, au besoin.</p>

Champ de travail 3 : Priorités communes pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation			
Activités prévues		Réalisations attendues	Réalisations à ce jour
1	<p>Les gouvernements travailleront avec l'Association canadienne de normalisation, d'autres organismes d'élaboration des normes (le cas échéant) et le Conseil canadien des normes pour développer une approche simplifiée pour l'élaboration des normes, dont celles qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'harmonisent avec les normes des États-Unis;</li> <li>• s'harmonisent avec les normes des États-Unis et qui ont des exigences uniques au Canada;</li> <li>• sont uniques au Canada.</li> </ul>	<p>1. Mise en œuvre d'une approche « accélérée » de l'Association canadienne de normalisation pour améliorer l'harmonisation avec les États-Unis : été-automne 2016</p>	<p><b>TERMINÉ</b></p> <p>Discussions entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, l'Association canadienne de normalisation et le Conseil canadien des normes ayant mené à des améliorations du processus du Système national de normes qui faciliteront l'harmonisation avec les normes des États-Unis et les priorités réglementaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.</p>

Champ de travail 4 : Transparence des plans prospectifs de la réglementation			
Activités prévues		Réalisations attendues	Réalisations à ce jour
1	<p>Les gouvernements développeront un portail Web comportant les liens vers tous les plans prospectifs de la réglementation des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le cas échéant.</p>	<p>1. Lancement du portail Web : hiver 2017</p>	<p><b>REPORTÉ</b></p> <p>Entente fédérale-provinciale-territoriale pour reporter cette tâche afin de permettre de plus amples discussions pour garantir que le portail Web réponde aux besoins des intervenants et des gouvernements.</p>